

République Française  
Département des Alpes-Maritimes  
Commune d'Utelle

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 8/2023

*Séance du 13 avril 2023*

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	06/04/2023

*L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.*

**Objet de la délibération****TRAVAUX APPARTEMENT DU CHAUDAN.**

**Présents :** Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Fabienne RASPAU, Karine FAY, Geneviève PEPE.

**Pouvoirs :** Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON, Cyril LEGER donne pouvoir à Yves GILLI.

**Absents :**

*Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.*

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'appartement communal en location situé à l'ancienne école du Chaudan.

Il explique qu'il est nécessaire de procéder à des travaux, sur les fenêtres extérieures ainsi que l'isolation des combles.

En effet, ce manque d'isolation a un fort impact sur la consommation d'électricité par la locataire.

Après consultation de plusieurs entreprises, Monsieur le Maire informe que le coût de ces travaux s'élèverait à 8 821,24 € HT (huit mille huit cent vingt et un euros et vingt-quatre centimes hors taxes), réparti en deux parties :

- Travaux de menuiserie 5 781,24 € HT
- Isolation des combles 3 040,00 € HT

Il propose le plan de financement suivant :

Conseil départemental (70 %)	6 174,87 €
Part communale (30 %)	2 646,37 €
TOTAL	8 821,24 €

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE**

- **ACCEPTE** les travaux de menuiserie extérieure et d'isolation des combles à l'appartement situé à l'ancienne école du Chaudan,
- **APPROUVE** le montant de 8 821,24 € HT (huit mille huit cent vingt et un euros et vingt-quatre centimes hors taxes),

**AR Prefecture**

006-210601514-20230413-82023-DE  
Reçu le 14/04/2023

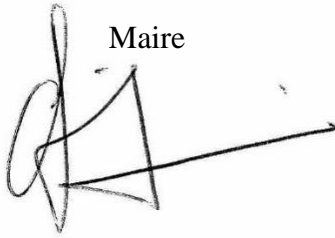
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions prévues auprès du Conseil départemental 06,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI

Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'Y' followed by a horizontal line extending to the right.